

## ALGERIE TELECOM

### DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - J I J E L

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU/ 80 /2023

Jijel le : 08.10.2023

## 2 IEME MISE EN DEMEURE

### \* Identification des parties :

- Service contractant : la direction opérationnelle d'Algérie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **MOUSLI KENZA** représentée par son gérant **Mr MOUSLI RIAD** ,  
sis à : **AIT SOULA CNE CHEMINI – BEJAIA - 06022**

### \* Identification de l'opération

- Contrat N° : 08/AT/SDT/DRA/2021
- ODS de démarrage des travaux : 77 du 14.05.2023
- Projet : RESEAU DE DISTRIBUTION OPTIQUE **ODN SM1N SRO 03 / D01-D02**
- date d'ouverture : 03.09.2023

### \* Objet de la mise en demeure :

- Non-respect de la 1iere mise en demeure sous le N° 66 daté le 10.09.2023
  - Absence non justifiable
  - Négligences des engagements contractuels
4. De ce fait, vous êtes tenus d'entamer les travaux dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur.



### \* Délais d'exécution de la mise en demeure :

08 jours après la parution dans le site WEB D'ALGERIE TELECOM

### \* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus , ALGERIE TELECOM peut procéder à la résiliation du présent contrat aux torts exécutif du partenaire contractant

Le Directeur

Jijel le, .....  
Le Directeur Opérationnel  
des Télécommunications de Jijel  
Signé : Youcef BELLIL